

## News du jeudi : Démographie des ostéopathes - 21 avril 2016

Le Registre des Ostéopathes de France est lié à la DRESS par une convention qui permet d'analyser l'évolution de la démographie des ostéopathes sur le territoire, deux fois par an, et ceci depuis décembre 2009.

*Au delà des chiffres habituels qui nous démontrent année après année l'évolution croissante et constante maintenant du nombre d'ostéopathes en France, nous avons souhaité vous proposer une cartographie du quotidien des professionnels en comparaison à d'autres professions du monde de la santé tels que les médecins généralistes et les masseurs-kinésithérapeutes.*

*Nous avons également tenté de comprendre les chiffres obtenus pour pouvoir nous projeter un peu plus dans l'avenir et essayer de trouver quel sera l'équilibre nécessaire entre le grand nombre de thérapeutes et la demande croissante de consultations en ostéopathie permettant à chacun de pouvoir vivre de son art. Fort de ces analyses, nous aurons alors des arguments à faire valoir auprès des pouvoirs publics.*

Fin 2009, nous étions 11 606 ostéopathes alors qu'en cette fin d'année 2015, nous sommes 26 023 dont 16 545 d'exclusifs, représentant 63,59 % des porteurs du titre.

Au niveau national, nous comptons donc 1 ostéopathe pour 2 519 habitants alors que ce chiffre était de 1 ostéopathe pour 5 586 habitants fin 2009, dont 46,3 % d'exclusifs. Le nombre de praticiens a donc été multiplié par presque 2,25 en 6 ans et ce sont les ostéopathes exclusifs qui sont les plus nombreux et de loin maintenant...

Nous pouvons alors penser qu'avec une progression de ce type, ce que les derniers décrets relatifs à la formation en ostéopathie nous permettent de continuer à envisager, les ostéopathes exclusifs représenteront 90 % des porteurs du titre en 2025.

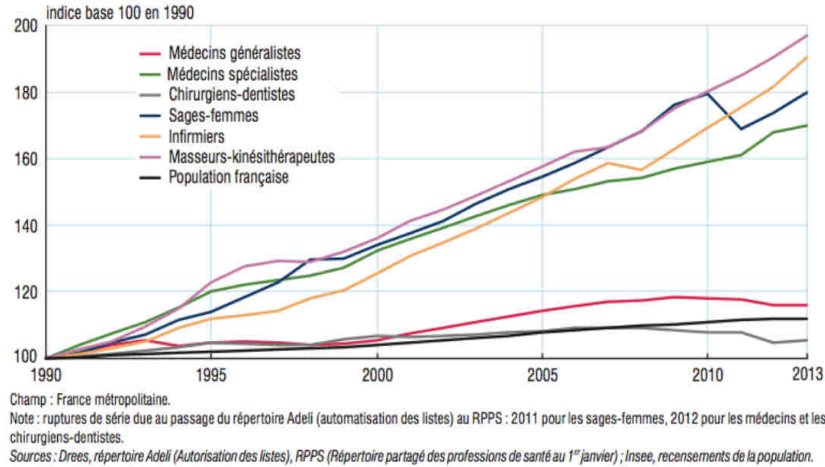
Si nous comparons l'évolution des masseurs-kinésithérapeutes, ceux-ci ont doublé leur nombre entre 1990 et 2010, d'après le **rapport des comptes de la sécurité sociale**. ([http://www.securite-sociale.fr/IMG/pdf/ccss201106\\_fic-10-2.pdf](http://www.securite-sociale.fr/IMG/pdf/ccss201106_fic-10-2.pdf))

Entre 2010 et 2015, ces derniers sont passés de 69 000 en 2010 à 83 671 en 2015 soit une augmentation de 21,26 %. La population de médecins généralistes quant à elle, a augmenté de 0,09 %. Sur une période équivalente depuis que nous suivons les chiffres de la DRESS, la population des ostéopathes a augmenté de 45,75 %.

Sur la période de juillet 2012 à décembre 2015, la densité des ostéopathes est passée de 27,3 pour 100 000 habitants à 39,7. Celle des ostéopathes exclusifs de 14,7 pour 100 000 habitants en 2012 à 25,2 en fin 2015.

A titre de comparaison, la densité des médecins en France métropolitaine en 2013 était 82,1 pour 100 000 habitants, celle des kinésithérapeutes en 2010 était de 105,5 pour 100 000 habitants.

### 1. Évolution des effectifs de professionnels de santé en activité et de la population française



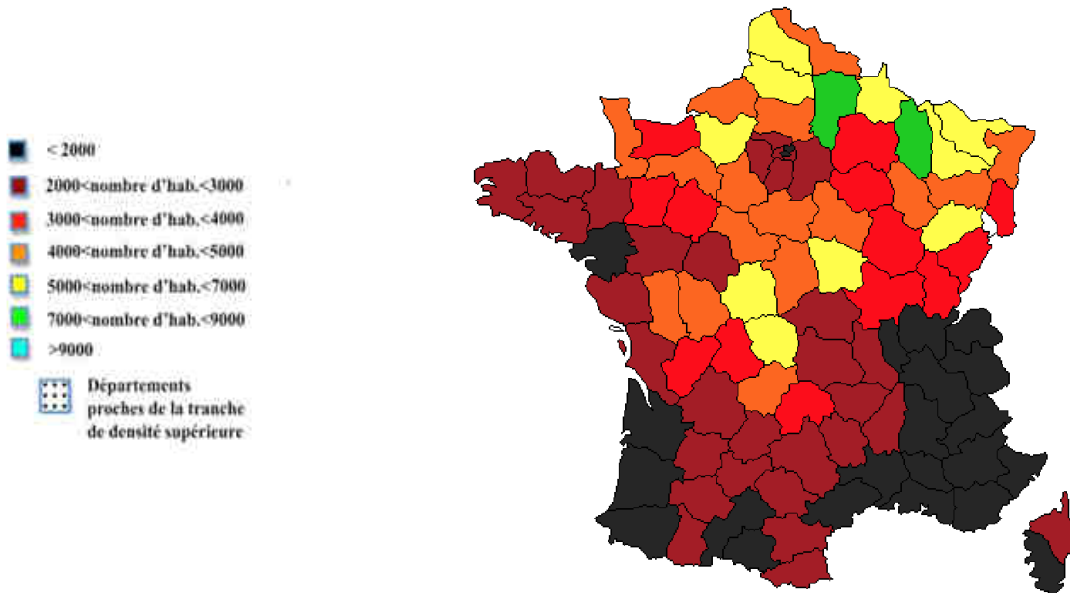
### Comment se répartissent les ostéopathes ?

Fin 2015, 15 387 ostéopathes sont des hommes alors que 10 636 sont des femmes soit 40,87 % de la population. Fin 2010, les femmes représentaient 32,58 % des ostéopathes.

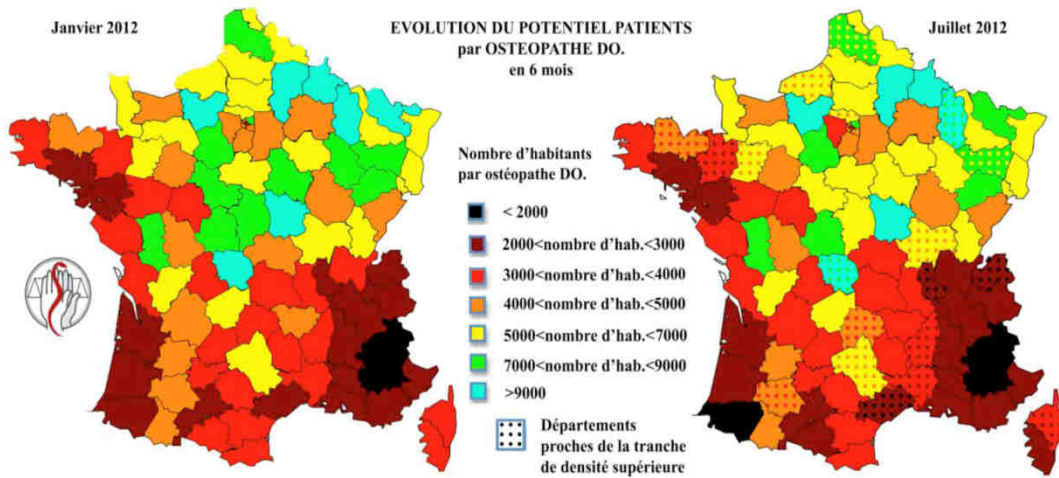
Pour comparaison, les médecins généralistes sont des femmes dans 31,51 % des cas en 2013 et les femmes masseurs-kinésithérapeutes représentaient 48 % de la population en 2015.

Ces ostéopathes tapissent l'ensemble du territoire mais sont présents en plus grand nombre dans la moitié sud de la France.

### Evolution du potentiel patients par ostéopathe DO (Janvier 2016)

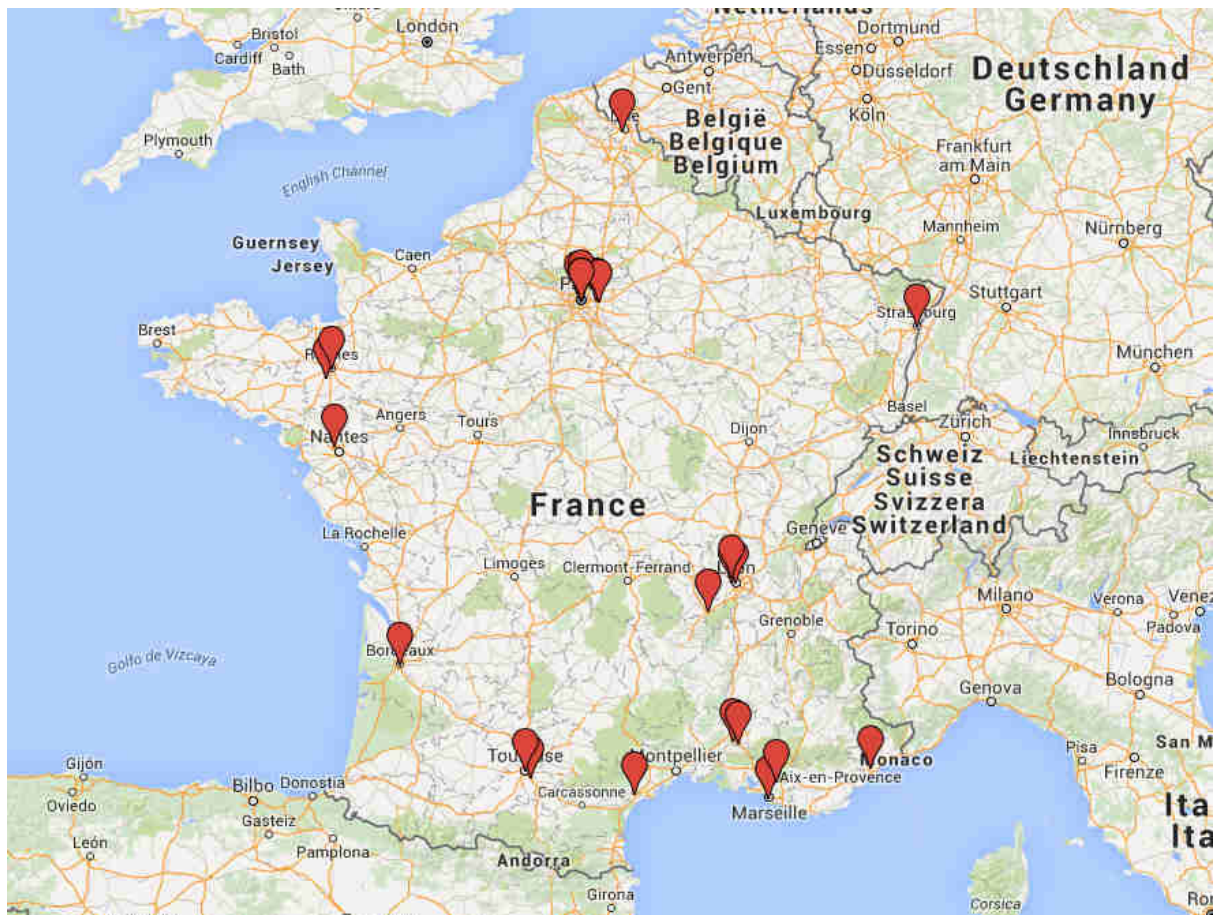


*Si nous comparons avec nos cartes précédentes, certes le territoire est presque saturé dans son ensemble mais nous voyons que l'évolution croissante ne privilégie pas une région plus qu'une autre en terme d'évolution, sauf de rares exceptions : les jeunes professionnels s'installent aussi bien dans des régions déjà surpeuplées que dans des régions pouvant leur offrir plus de possibilités.*

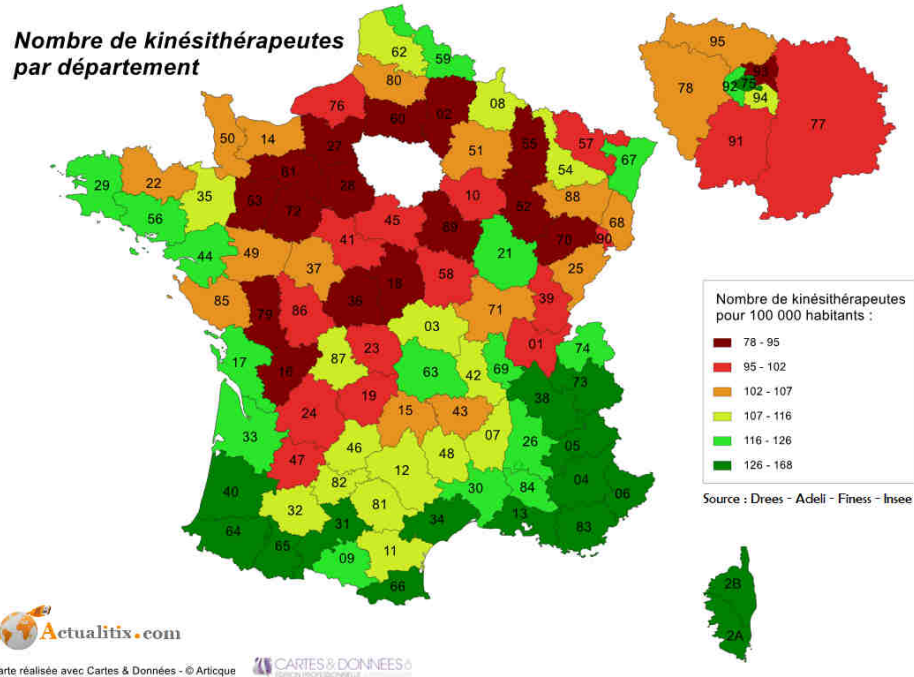


Source : Hervé Coeffin

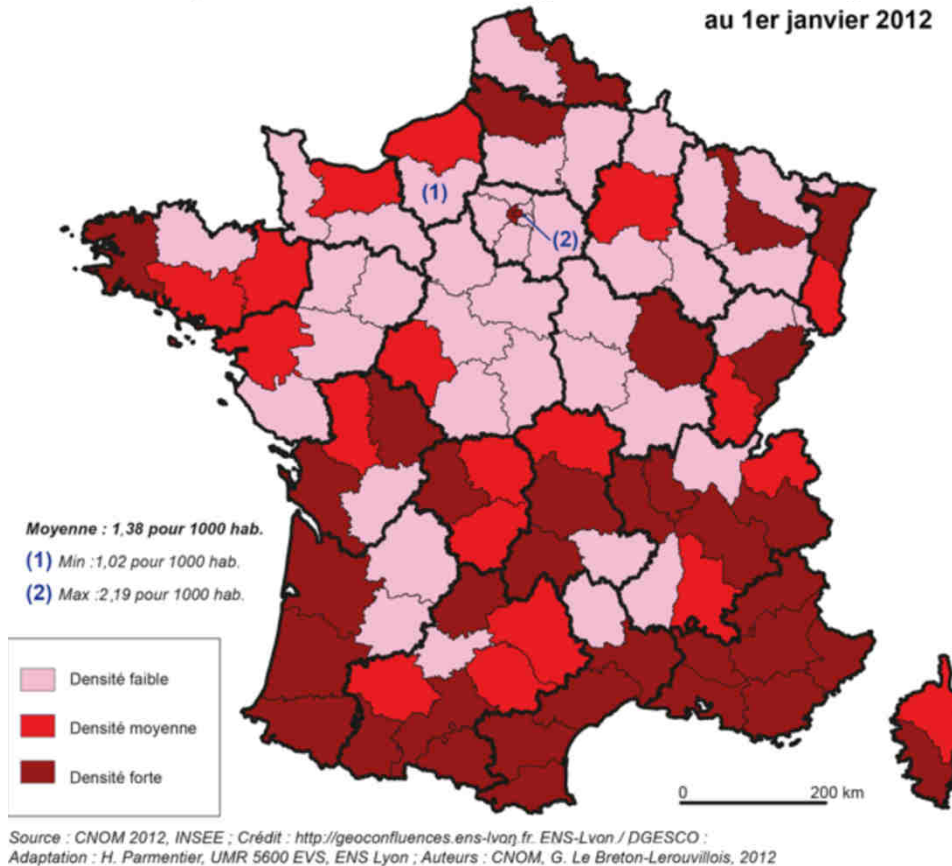
Nous pouvons cependant remarquer que les départements sont plus densément fournis aux alentours des écoles de formation.



Cette densité de thérapeutes, plus forte dans la moitié sud du pays, se retrouve également chez les autres professions de santé :



**Densité départementale des médecins généralistes en activité régulière au 1er janvier 2012**



## Comment vivent les ostéopathes ?

Et bien pas toujours très bien si nous regardons les chiffres de l'UNASA, qui sont à prendre avec un bémol lorsque nous savons que ces chiffres proviennent des différentes Associations de gestion agréées (AGA) et que rares sont les auto-entrepreneurs qui prennent une AGA. Cependant, la majorité des jeunes professionnels s'installent en bénéficiant du statut d'auto-entrepreneur.

Le revenu annuel moyen des ostéopathes en 2014 d'après l'UNASA est de 26492 € soit 2207,66 € mensuels. ½ des ostéopathes a des bénéfices inférieurs à 18 837 € et 25 % gagnent 7 745 € sur l'année soit 645,92 € mensuels. Les plus hautes rémunérations sont à 50 364 € soit 4197 € mensuels.

- ✓ ¼ des ostéopathes gagne moins de 645,42 €
- ✓ ¼ des ostéopathes gagne moins de 1 569,75 €
- ✓ ¼ des ostéopathes gagne moins de 2 424,58 €
- ✓ ¼ des ostéopathes gagne plus de 4 197,00 €

Le SMIC étant évalué à 1 466,62 €, nous voyons donc qu'un quart des ostéopathes ont des revenus inférieurs au salaire minimal.

Les médecins généralistes, eux, voient leurs revenus répartis de la manière suivante en 2014 :

Le revenu annuel moyen est de 83 935,00 € soit 6 994,58 € mensuels.

La moitié des médecins généralistes a des bénéfices inférieurs à 65 296 €. Les plus hautes rémunérations sont à 143 772 € soit 11 981 € mensuels.

- ✓ ¼ des médecins généralistes gagne moins de 3 068,92 €
- ✓ ¼ des médecins généralistes gagne moins de 5 441,33 €
- ✓ ¼ des médecins généralistes gagne moins de 7 448 €
- ✓ ¼ des médecins généralistes gagne plus de 11 981 €

Quant aux masseurs-kinésithérapeutes, voici les chiffres :

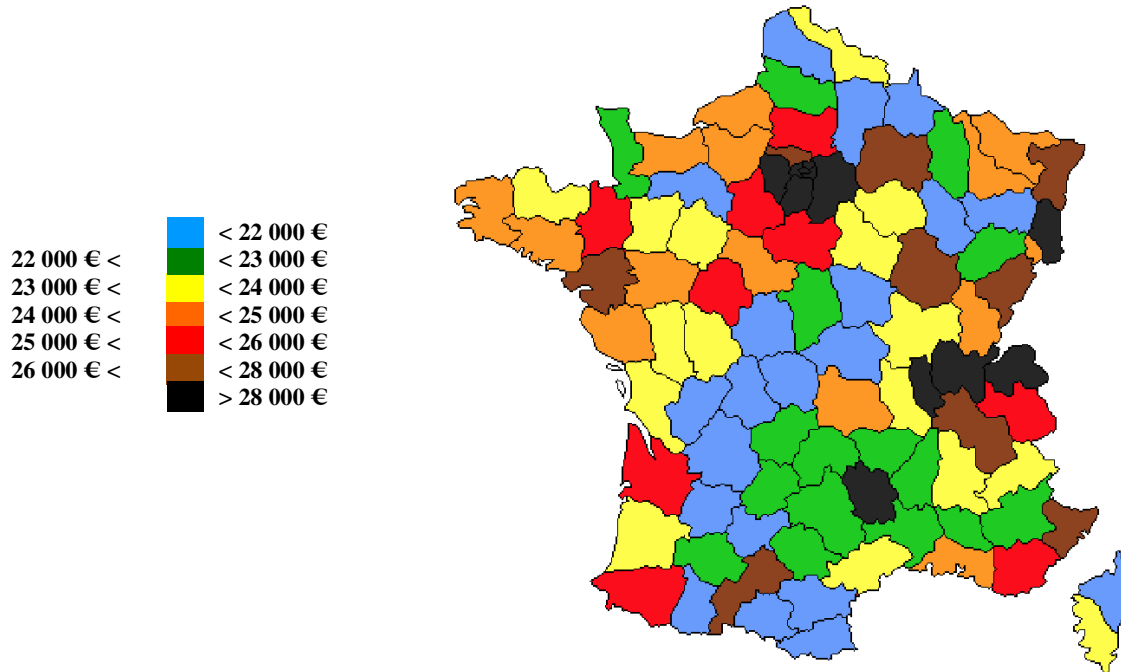
Le revenu annuel moyen est de 41 347 € soit 3 445,58 € mensuels.

La moitié des kinés a des bénéfices inférieurs à 32 276 €. Les plus hautes rémunérations sont à 69 738 € soit 5811,50 €.

- ✓ ¼ des masseurs kinésithérapeutes gagne moins de 1644,50 €
- ✓ ¼ des masseurs kinésithérapeutes gagne moins de 2689,67 €
- ✓ ¼ des masseurs kinésithérapeutes gagne moins de 3626,75 €
- ✓ ¼ des masseurs kinésithérapeutes gagne plus de 5811,50 €

Si nous comparons les différentes cartes, il ne semble cependant exister aucun lien entre les lieux d'exercice des ostéopathes et les revenus fiscaux moyens par département.

## Les revenus fiscaux moyens par département



L'évolution des revenus de ces 3 professions depuis 2003 montre une véritable disparité de revenus. Cependant, en regardant de plus près les bénéfices de ces professions, nous constatons que, malgré une évolution galopante du nombre d'ostéopathes, ces derniers ont un bénéfice qui a évolué de manière plus positive en 2014 que les médecins et les masseurs-kinésithérapeutes.

Encore plus troublant, le bénéfice moyen des ostéopathes était de 1,8 % en 2003, contre 4,8 % en 2014... Le revenu mensuel du premier quartile est même passé de 600,75 € en 2003, contre 645,42 € en 2014. Certes, ce dernier est un peu moins important qu'en 2010 (668,42 €), tout comme le revenu moyen des ostéopathes en cette période et celui des autres quartiles, mais la différence est beaucoup moins significative qu'on ne le présageait.

Le nombre d'ostéopathes augmente mais à priori, le chiffre des revenus tend à nous démontrer que le nombre de consultations en ostéopathie augmente dans la même proportion.



PORTER L'AVENIR DE L'OSTÉOPATHIE

Année 2003		Revenu mensuel moyen	Revenu annuel moyen	Impôts et Taxes	Bénéfices
<b>Ostéopathes</b>		2 093,42 €	25 121 €	10,7 %	1,6 %
	1 <sup>er</sup> quartile	600,75 €	7 209 €	16,2 %	-11,7 %
	2 <sup>nd</sup> quartile	1 537,92 €	18 455 €	32,6 %	-0,9 %
	3 <sup>ème</sup> quartile	2 432,92 €	29 195 €	10,5 %	9,5 %
	4 <sup>ème</sup> quartile	3 757,75€	45 093 €	0,7 %	0,7 %
		Revenu mensuel moyen	Revenu annuel moyen	Impôts et Taxes	Bénéfices
<b>Médecins</b>		5 694,25 €	68 331 €	6,1 %	9,8 %
	1 <sup>er</sup> quartile	2 898,83 €	34 786 €	9,9 %	10,5 %
	2 <sup>nd</sup> quartile	4 790,50 €	57 486 €	6,2 %	9,6 %
	3 <sup>e</sup> quartile	6 329,83 €	75 958 €	6,1 %	9,6 %
	4 <sup>e</sup> quartile	8 755,25 €	10 5063 €	4,5 %	9,7 %
<b>Kinésithérapeutes</b>		3 054,42€	3 6653 €	8,2 %	0,5 %
	1 <sup>er</sup> quartile	1 475,33 €	17 704 €	13,7 %	-2,8 %
	2 <sup>nd</sup> quartile	2 511,67 €	30 140 €	13,1 %	-1,2 %
	3 <sup>e</sup> quartile	3 434,58 €	41 215 €	7,7 %	-1,5 %
	4 <sup>e</sup> quartile	4 791,25 €	57 495 €	3,5 %	4 %

Année 2010		Revenu mensuel moyen	Revenu annuel moyen	Impôts et Taxes	Bénéfices
<b>Ostéopathes</b>		2 253,42 €	27 041 €	-7,5 %	2,7 %
	1 <sup>er</sup> quartile	668,42 €	8 021 €	9,9 %	18,8 %
	2 <sup>nd</sup> quartile	1 588,75 €	19 065 €	7 %	10,7 %
	3 <sup>e</sup> quartile	2 521,75 €	30 261€	-3,2 %	3,3 %
	4 <sup>e</sup> quartile	4 215,17 €	50 582 €	-16,6 %	-1,9 %
<b>Médecins</b>		73 411 €	6 117,58€	-26,3 %	-0,8 %
	1 <sup>er</sup> quartile	33 390 €	2782,50 €	-25,9 %	-3 %



PORTER L'AVENIR DE L'OSTÉOPATHIE

	2 <sup>nd</sup> quartile	58 465 €	4 872,08€	-26,2 %	-1,5 %
	3 <sup>ème</sup> quartile	79 464 €	6 622€	-27,9 %	1,7 %
	4 <sup>ème</sup> quartile	122 366 €	10 197,17 €	-25,7 %	0,1 %
<b>Kinésithérapeutes</b>		3 376,50 €	40 518 €	-22,4 %	2,2 %
	1 <sup>er</sup> quartile	1 541,69€	20 042 €	-11,2 %	2,2 %
	2 <sup>nd</sup> quartile	2 673,75 €	32 085€	-21,2 %	4%
	3 <sup>e</sup> quartile	3 619,17€	43 430€	-24 %	2,4 %
	4 <sup>e</sup> quartile	5 520,25 €	66 243 €	-24,6 %	2,6 %

<b>Année 2014</b>		<b>Revenu mensuel moyen</b>	<b>Revenu annuel moyen</b>	<b>Impôts et Taxes</b>	<b>Bénéfices</b>
<b>Ostéopathes</b>		2 207,66 €	26 492 €	0,9 %	4,8 %
	1 <sup>er</sup> quartile	645,42 €	7 745€	2,8 %	23,7 %
	2 <sup>nd</sup> quartile	1 569,75 €	18 837 €	4,4 %	8,7 %
	3 <sup>e</sup> quartile	2 424,58 €	29 095 €	2 %	2,5 %
	4 <sup>e</sup> quartile	4 197 €	50 364 €	-1,8 %	1,9 %
<b>Médecins</b>		6 994,58 €	83 935 €	0,7 %	2,8 %
	1 <sup>er</sup> quartile	3 068,92 €	3 6827 €	2,2 %	2,3 %
	2 <sup>nd</sup> quartile	5 441,33 €	65 296 €	3,8 %	3 %
	3 <sup>ème</sup> quartile	7 448 €	89 376 €	2,1 %	2,9 %
	4 <sup>ème</sup> quartile	11 981 €	143 772 €	2,3 %	3,4 %
<b>Kinésithérapeutes</b>		3445,58 €	41 347€	10 %	2,7 %
	1 <sup>er</sup> quartile	1 644,50 €	19 734 €	28 %	5,8 %
	2 <sup>nd</sup> quartile	2 689,67 €	32 276 €	10,3 %	3,2 %
	3 <sup>ème</sup> quartile	3 626,75 €	43 521 €	7,4 %	2,1 %
	4 <sup>ème</sup> quartile	5 811,50 €	69 738 €	5,5 %	2,1 %

Sources UNASA





PORTER L'AVENIR DE L'OSTÉOPATHIE

## Quel avenir pour les jeunes professionnels et quelle place pour les ostéopathes demain ?

La densité des ostéopathes en France est beaucoup moins importante que les autres professionnels de santé : 39,7 ostéopathes pour 100 000 habitants. Cela peut laisser beaucoup d'espoirs mais en même temps, l'approche ostéopathique des patients est complètement différente de celle des autres professions de santé.

En prenant en charge les patients dans leur globalité, nous leur offrons la possibilité d'un choix thérapeutique personnel dans lequel ils se retrouvent acteurs de leur santé. En redonnant au corps la possibilité de s'autoréguler, nous ne sommes pas amenés à recevoir nos patients très souvent dans l'année, contrairement aux médecins ou aux séances successives de rééducation en kinésithérapie. Nous leur permettons de trouver les clés de leur santé, en les amenant sur la voie d'une hygiène de vie différente, en complément des autres professions de santé et paramédicales.

C'est ce qui fait notre singularité et notre attrait auprès des patients ces dernières années. Surtout ne soyons pas tentés par l'appel de l'augmentation du nombre de consultations par patient mais cultivons la richesse de la philosophie ostéopathique, celle qui fait que les patients nous reconnaissent. Ainsi, nous verrons tout simplement le nombre de patients consulter un ostéopathe augmenter. D'autant plus que les mutuelles, bien conscientes de l'enjeu économique pour elles, nous suivent dans cette voie en prenant de plus en plus en charge les séances d'ostéopathie.

Professions de santé en 2015	en nombre				
	2012	2013	2014	2015	Densité pour 100 000 habitants (1) en 2015
<b>Professions médicales et pharmaceutiques</b>					
Médecins	216 762	218 296	219 834	222 150	337
Médecins généralistes	101 896	101 803	102 140	102 485	155
Médecins libéraux	64 638	63 595	62 986	62 211	94
Médecins salariés	32 447	32 597	32 914	33 475	51
Médecins "mixtes" (2)	4 811	5 611	6 240	6 799	10
Médecins spécialistes	114 866	116 493	117 694	119 665	181
Médecins libéraux	47 387	46 386	45 688	45 142	68
Médecins salariés	54 594	55 593	56 625	58 226	88
Médecins "mixtes" (2)	12 885	14 514	15 381	16 297	25
Chirurgiens-dentistes	40 599	40 833	41 186	41 495	63
Sages-femmes (3)	19 535	20 235	20 772	21 632	148
Pharmaciens	72 811	73 670	73 598	74 345	113
<b>Auxiliaires médicaux</b>					
Infirmiers diplômés d'État et autorisés	567 564	595 594	616 796	638 248	967
Masseurs-kinésithérapeutes	75 164	77 778	80 759	83 619	127
Pédicures-podologues	12 085	12 430	12 850	13 250	20
Orthophonistes	21 220	21 902	22 744	23 521	36
Orthoptistes	3 655	3 826	4 016	4 185	6
Opticiens-lunetiers	25 010	27 340	29 071	32 245	49
Psychomotriciens	8 385	8 891	9 516	10 252	16
Manipulateurs E.R.M	30 201	31 242	32 316	33 464	51
Ergothérapeutes	8 079	8 539	9 122	9 691	15
Audio-prothésistes	2 625	2 768	2 920	3 090	5

(1) : nombre de professionnels en activité pour 100 000 habitants.

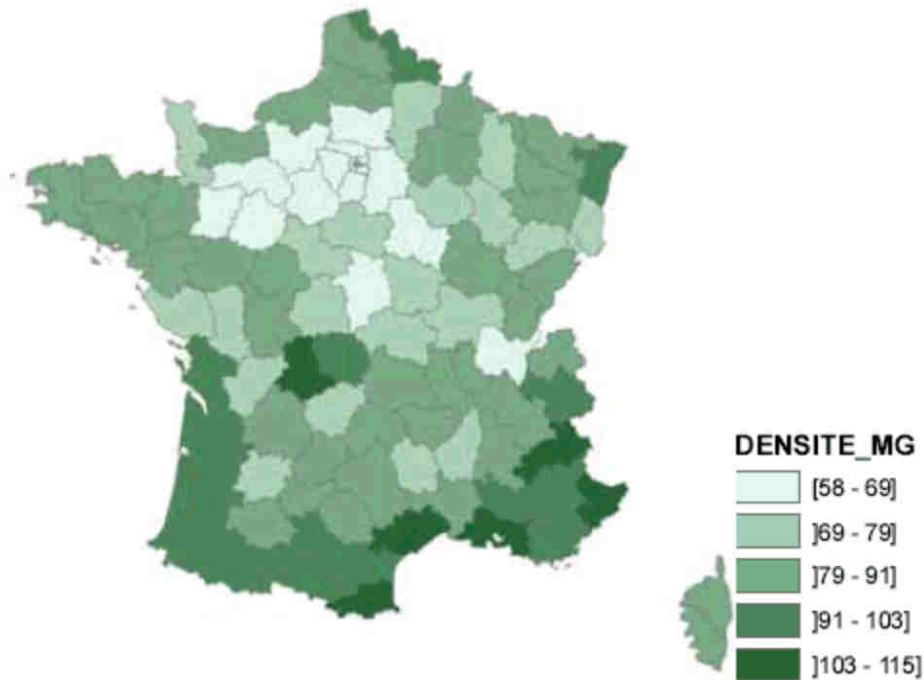
(2) : les médecins "mixtes" exercent une activité libérale mais peuvent être en partie des médecins hospitaliers au titre d'une activité secondaire

(3) : la densité des sages-femmes est calculée sur la population féminine de 15 à 49 ans.

Note : effectifs au 1er janvier./ Champ : France. Sources : Drees ; Insee, estimations de population au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

A l'heure où tout le monde pousse un cri d'alerte face à la paupérisation de l'offre de soin, où trouver un médecin devient extrêmement compliqué dans certains secteurs, alors que le constat de l'évolution constante des déserts médicaux est angoissant, le nombre d'ostéopathes formés en 5 ans, ne cesse lui de croître.

### Densité par départements des médecins généralistes en 2011



Source : SNIR / CNAMTS

Ainsi, nous avons souhaité suivre l'évolution de la démographie des ostéopathes dans les 10 départements les plus à risque quant à l'offre de soin (source : Rapport d'information n° 335 (2012-2013) de M. Hervé MAUREY, fait au nom de la commission du développement durable, déposé le 5 février 2013). La moyenne nationale est de 34 médecins pour 10 000 habitants.

- ✓ La Lozère présente une densité de 24,5 médecins pour 10 000 habitants
- ✓ La Creuse présente une densité de 24,7 médecins pour 10 000 habitants
- ✓ L'Indre présente une densité de 20,7 médecins pour 10 000 habitants
- ✓ L'Yonne présente une densité de 23,5 médecins pour 10 000 habitants
- ✓ La Nièvre présente une densité de 23,4 médecins pour 10 000 habitants
- ✓ Le Gers présente une densité de 26 médecins pour 10 000 habitants
- ✓ Le Cher présente une densité de 21,8 médecins pour 10 000 habitants
- ✓ Le Loir-et-Cher présente une densité de 24,8 médecins pour 10 000 habitants
- ✓ La Haute-Marne présente une densité de 26,5 médecins pour 10 000 habitants
- ✓ L'Orne présente une densité de 23,2 médecins pour 10 000 habitants

## Comment a évolué la densité des ostéopathes dans ces départements entre 2010 et 2016 ? Comment se situe cette densité par rapport à la moyenne nationale ?

En 2010, avec 11 606 ostéopathes pour une population de 64 829 385, la densité d'ostéopathes pour 10 000 habitants est de 1,8.

Ce chiffre est de :

- ✓ Lozère 18/80 965 soit 2,2
- ✓ Creuse 8/128 492 soit 0,62
- ✓ Indre 23/240 565 soit 0,96
- ✓ Yonne 32/351 414 soit 0,91
- ✓ Nièvre 18/229 780 soit 0,78
- ✓ Gers 33/188 576 soit 1,75
- ✓ Cher 41/323 579 soit 1,27
- ✓ Loir-et-Cher 34/335 749 soit 1,01
- ✓ Haute-Marne 18/194 828 soit 0,92
- ✓ Orne 34/303 027 soit 1,12

En 2016, avec 26 023 ostéopathes pour une population de 65 564 756, la densité d'ostéopathes pour 10 000 habitants est de 4 (soit +2,2/2010).

- ✓ Lozère 28/76 607 soit 3,6 (+1,64/2010)
- ✓ Creuse 22/120 872 soit 1,82 (+2,93/2010)
- ✓ Indre 44/228 091 soit 1,93 (+2,01/2010)
- ✓ Yonne 74/341 483 soit 2,17 (+2,38/2010)
- ✓ Nièvre 37/215 221 soit 1,72 (+2,2/2010)
- ✓ Gers 72/190 276 soit 3,78 (+2,16/2010)
- ✓ Cher 69/311 650 soit 2,21 (+1,74/2010)
- ✓ Loir-et-Cher 71/332 001 soit 2,14 (+2,12/2010)
- ✓ Haute-Marne 41/181 521 soit 2,26 (+2,46/2010)
- ✓ Orne 64/288 848 soit 2,22 (+1,98/2010)

Nous allons poursuivre cette étude de l'évolution du nombre d'ostéopathes dans les déserts médicaux dans les années à venir de manière à savoir si les jeunes professionnels ont tendance à s'installer plus nombreux dans ces départements.

En 2002, la consultation de première intention a été **"LA grande victoire de l'ostéopathie"**.

Les ostéopathes, issus de formations de qualité sont tout à fait habilités à poser un diagnostic d'opportunité et à orienter les patients vers les médecins spécialistes lorsque cela est nécessaire. Ceci encore plus encadré depuis les récents décrets sur la formation en ostéopathie. Les maires de nombreuses communes désespèrent de voir leurs administrés faire de nombreux kilomètres pour pouvoir se soigner correctement ou tout simplement avoir un diagnostic. La mise en place des maisons de santé pluridisciplinaires ne permet pas forcément la venue de médecins dans ces dernières, préférant les villes ou de plus grosses structures. **Les ostéopathes ont donc une place dans les déserts médicaux notamment, ils peuvent servir de lien entre le patient et les médecins plus assez nombreux en travaillant ensemble en bonne intelligence.** En pratique, cela fonctionne très bien. Malheureusement, la législation ne permet pas toujours l'installation des ostéopathes dans les MSP (Maison de Santé Pluridisciplinaires). Nous sommes souvent appelés, le Registre des Ostéopathes de France, par des praticiens confrontés à des conflits directs avec les ordres des professionnels de santé ou paramédicaux, qui cultivent leur pré carré, au détriment de la prise en charge des patients.



PORTER L'AVENIR DE L'OSTÉOPATHIE

Cela, nous ne pouvons l'accepter et nous agissons pour pouvoir remédier à cette situation en interpellant les pouvoirs publics. D'ailleurs, **un grand débat aura lieu à ce sujet lors du forum de discussion la veille de notre assemblée générale à Marseille, le 14 octobre 2016.** Nous vous attendons nombreux pour nous soutenir et apporter vos points de vue permettant de construire la profession dès demain.

Les décrets relatifs à la formation en ostéopathie ont permis à la formation en 4 800 heures de s'imposer, les écoles se sont vues attribuées un certain nombre de places lors des accréditations. Cependant, les nouveaux agréments laissent envisager un nombre croissant d'ostéopathe en formation dans les années à venir, comme cela avait été le cas après les premiers agréments en 2007. Ceux qui avaient pu penser que les décrets de décembre 2014 allaient permettre une certaine forme de numerus clausus se sont apparemment trompés.

*Il nous semble de notre devoir, au R.O.F., de permettre à la profession de se faire une place croissante dans le parcours de santé et ainsi permettre à chacun de vivre avec le salaire minimum et de pouvoir envisager l'avenir avec sérénité.*

**Affirmer notre vision de l'Ostéopathie en France.**

Le Conseil national

**Retrouvez la démographie par départements en cliquant sur le lien suivant :**

[http://www.osteopathie.org/documents.php?url=demographie-par-departement--janv-2016\\_142.pdf](http://www.osteopathie.org/documents.php?url=demographie-par-departement--janv-2016_142.pdf)

